

L'activité de l'association repose sur un total bénévolat.

La poursuite de cette activité dépend du renforcement du noyau des membres actifs, et de l'augmentation des ressources, cotisations d'adhérents et dons. **Montant annuel de l'adhésion : 30 euros ☺**

L'adhésion donne droit à l'accès à la « **liste Contacts** » dont les modalités sont définies sur le site, page Adhésion, rubrique « Liste Contacts » : pour y figurer il faut retourner une fiche d'inscription à cette Liste, datée et signée. (1)



Bulletin d'Adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Nom..... Prénom(s) :

Adresse

..... Code Postal Ville :

e-mail Tél :

Profession : si professionnel de santé (2)

Médecin : **oui**

Dentiste : **oui**

Ci-joint mon chèque de 30 € d'adhésion pour l'année civile :

**Je demande mon inscription sur la "Liste Contacts" et déclare en connaître les modalités.
(fiche d'inscription ci-jointe)**

Date :

Signature :



Envoyer coupon et chèque à : **NAMD – BP 718 – 50107 CHERBOURG Cedex**

(1)

Les adhérents désireux d'avoir entre eux des échanges directs téléphoniques ou par Internet pourront le faire grâce à cette inscription sur la "Liste Contacts".

Cette "liste contacts" sera envoyée aux membres de cette liste, **exclusivement**, au moins 1 fois l'an..

On peut à tout moment résilier cette inscription. Il suffit de le demander par écrit à Namd, en précisant vos nom et prénom.

(2)

.. Cas particulier des médecins et dentistes : ils ne peuvent adhérer qu'en leur qualité de professionnels de santé et doivent se faire connaître comme tels. Un émargement dans les bulletins d'adhésion est prévu à cet effet.

Les dentistes qui deviennent membres de l'association s'engagent à ne plus utiliser l'amalgame et à respecter le protocole sécurisé préconisé par NAMD lors de leurs travaux sur amalgame. (cf. Article 5 des Statuts)